

**CURRICULUM MASTER
COMITE DU PROGRAMME MASTER**

Secrétariat : Nathalie Carrieu
UDREM / CMU – rue Michel-Servet1 / CH-1211 Genève 4
E-mail : nathalie.carrieu@unige.ch

Genève, le 24 juin 2013

PV n°173/MN/hc

G. Aebischer, F. Assal, J.-F. Balavoine, J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, H. Bounameaux, B. Broers, B. Cerutti, J. Desmeules, P. Dallenbach, G. Donati, Ph. Eigenmann, M. Epiney, N. Gagliardo, A. Galetto, J.-M. Gaspoz, F. Geoffroy, M. Gerbase, P. Giannakopoulos, G. Gold, F. Hafezi, J.-P. Humair, O. Irion, G. Kaya, M. Kos, E. Laffitte, R. La Harpe, M. Louis-Courvoisier, M. Louis-Simonet, A. Mauron, G. Mentha, M. Neerman-Arbez, M. Nendaz, Th. Perneger, M. Pernod, F. Perren, A. Perrier, P.-A. Poletti, Ch. Toso, A. Restellini, A. Rieder, O. Rutschmann, G. Savoldelli, D. Scherly, E. Schiffer, J. Sommer, B. Touilloux, M. Ummel, E. van Gessel, M. Vouga, N. Vu, K. Wiskott.

Comité du programme Master

Procès-verbal de la séance du vendredi 21 juin 2013, 12h 30 – 13h 45

Présents : G. Aebischer, F. Assal, B. Broers, B. Cerutti, P. Dallenbach, G. Donati, J.-M. Gaspoz, F. Geoffroy, M. Gerbase, J.-P. Humair, O. Irion, G. Kaya, R. La Harpe, S. Hurst, M. Nendaz, M. Pernod, P.-A. Poletti, A. Restellini, A. Rieder, O. Rutschmann, E. Schiffer, F. Strubin, V. Stuebi, M. Vouga, N. Vu, K. Wiskott

La prochaine séance du Comité Master est agendée le vendredi 27 septembre 2013.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 26 AVRIL 2013

Le procès-verbal est accepté sans modification.

ENSEIGNEMENT DE LA MEDECINE DU TRAVAIL : INFORMATION

(Pr M. Nendaz)

Le fichier de la présentation est joint au pv.

Le bureau du comité master a examiné les propositions faites par l'IST concernant l'enseignement de la médecine du travail. Il a également reconnu l'importance d'aborder des thèmes concernant la santé au travail, tant dans ses aspects conceptuels que dans ses aspects cliniques. Le SCLO mentionne d'ailleurs plusieurs de ces aspects.

Lors de la discussion l'IST a proposé le principe de cours-blocs répartis préférentiellement sur les années master. Le format proposé tenait compte également du fait que les enseignants de l'IST ne peuvent se déplacer trop fréquemment de Lausanne, notamment en cas d'enseignements répétés à des groupes plus petit d'étudiants.

Le bureau du comité a expliqué l'organisation du cursus genevois construit majoritairement sur une intégration des disciplines autour de problématiques cliniques, plutôt que d'une succession de cours par blocs de thèmes.

Il a également informé de la répartition des étudiants, qui se fait par groupes ayant chacun leur parcours à travers les disciplines cliniques en milieu de soins. Par conséquent, l'accès à la volée entière n'existe plus, tout au plus il est possible d'avoir accès à des demi-volées lors des AMC de 2^e section en 2^{ème} année Master (5^e année d'études).

Ces raisons rendent le simple ajout d'heures de cours difficile dans un système déjà surchargé, non seulement sur un plan conceptuel pédagogique mais également pratique. Cela étant, un ajustement des formats d'enseignement ainsi que leur variété a pu être discuté.

Il a donc été proposé que les aspects plus théoriques sur les principes de la médecine du travail fassent de préférence l'objet de cours et que les aspects cliniques soient intégrés dans des activités d'apprentissage existant déjà dans certains AMC et ayant une interface commune avec la médecine du travail.

En pratique cela implique que les enseignants de l'IST fournissent les objectifs à atteindre, aident à modifier le guide pour les tuteurs, et fournissent les ressources d'apprentissage pour les étudiants.

Les thèmes en lien avec l'ORL, et la dermatologie peuvent être envisagés sous forme de cours aux demi-volées lors des semaines théoriques dédiées à ces branches.

Un répertoire en fin de cursus est souhaitable et pourrait être renforcé (p. ex. 2x4h) dans l'UPEF, en utilisant les vignettes cliniques comme support de révision.

Cela prodiguerait 20h d'enseignement directement données par l'IST, dont **14h** en années master, sans compter les objectifs cliniques ayant trait à la médecine du travail qui seraient traités lors des enseignements en AMC

La contreproposition faite par le bureau a été acceptée par le groupe de travail IST et un premier contact a été établi avec les responsables d'AMC.

ENSEIGNEMENT DE LA MEDECINE PALLIATIVE : INFORMATION

(Pr M. Nendaz)

Ce point a fait l'objet d'une première discussion au BUCE où il a été validé la volonté d'augmenter l'enseignement de la médecine palliative dans un projet globale tant au niveau pré gradué que post gradué. Le bureau master a traité les points inhérents au programme Master.

Aujourd'hui, le Pr Nendaz informe le Comité des points discutés et des décisions prises. (présentation jointe au pv)

Contexte, état des lieux de l'enseignement MP à Genève :

- Volonté fédérale de renforcer l'enseignement de la médecine palliative
- En 10 ans, augmentation de 0 à 12 heures d'heures d'enseignement obligatoire des soins palliatifs dont 6 heures obligatoires sont données par les spécialistes de la discipline.
- Les étudiants se sentent démunis par manque de connaissance de base.
- Réfléchir à la possibilité que la médecine palliative devienne une branche transversale
- La médecine palliative est intégrée à la liste des thèmes proposée pour le mémoire de master
- Intégrer 8 heures obligatoires supplémentaires, ce qui amènerait à 20 heures d'enseignement obligatoire.

Discussions / propositions :

- Augmenter les aspects cliniques de la MP dans certaines activités et vignettes des AMC pouvant s'y prêter.
- Réfléchir à l'insertion de ces 8 heures d'enseignement supplémentaires.

Concrètement :

- Organisation dans les AMC de MI ou MPR, d'une journée d'immersion, par étudiant, à l'unité de soins palliatifs à Bellerive. Cette journée sera comptabilisée comme 6 heures d'enseignement.
- Entrée en vigueur pour la volée d'étudiants 2013-2014, débutant l'UIDC en septembre 2013.
- Création d'un tutorial de 2 heures, sur la thématique dans l'AMC MPR (prise en charge palliative à domicile et en ambulatoire).
- Réflexion pour rendre la médecine palliative plus visible dans les AMC qui s'y prêtent via la consultation hospitalière.

AMC DE MEDECINE DE PREMIER RECOURS : MODIFICATIONS POUR LA PROCHAINE ANNEE ACADEMIQUE

(Dr J.-P. Humair)

Le fichier de la présentation est joint au pv.

Suite aux remarques des étudiants discutés lors de la présentation, au Comité Master, des évaluations des AMC, il est proposé de modifier le contenu et la durée des séminaires « communication » et « sujets communautaires » seront raccourcis. Certains aspects seront intégrés dans des vignettes existantes, en 3^{ème} partie d'une durée d'une heure sur les vignettes concernées.

Intégration de certaines activités de médecines palliatives et d'enseignement en médecine du travail.
Cf points 2 et 3 de l'OJ.

Adaptation des formulaires d'évaluation formative

FEEDBACK SUR LES EXAMENS MASTER DE MAI 2013

(Dr J.-P. Humair en remplacement du Dre E. van Gessel)

Le fichier de la présentation est joint au pv.

- Présentation du calendrier des examens Master de mai 2013
- Volée plus nombreuse que la précédente.
- Taux d'échec et de retrait stable malgré l'augmentation du nombre d'étudiants.
- Tous les stages ont été validés.
- D'avis général, les étudiants de cette session étaient très stressés.

Le Dr B. Broers remercie les étudiants qui ont accepté de participer à l'examen ECOS blanc, filmé par la Télévision Suisse Romande.

DIVERS

Rappel par le Pr M. Nendaz de la collaboration entre la Faculté de Médecine et la Haute Ecole de Santé et ses filières, pour mettre en place les prémices d'un enseignement interprofessionnel.

Le premier module est terminé et aura lieu en janvier, sans la participation des médecins pour cause de période d'examens.

Le 2^{ème} module est en cours de construction et validation. Pour cette phase pilote il sera proposé des mises en situation et des pratiques simulées avec mannequins et patients standardisés. Pour ce 2^{ème} module, la participation, sur une base volontaire, des étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année Master (avec les étudiants 2-3^{ème} de la HEDS).

Un courrier a été envoyé par le Dre E. van Gessel, afin d'obtenir l'accord des responsables d'AMC pour solliciter les étudiants à participer à ce test.

Le calendrier des futures réunions du Comité du programme Master pour l'année académique 2013-2014 est joint au pv.

M. Restellini, représentant de volée pour les étudiants de 3^{ème} année Master, remercie les membres du comité pour les diverses collaborations. En retour, le comité reconnaît le bon état d'esprit constructif des représentants de volée et souhaite bonne route à ceux qui quittent cette fonction.

Pr Mathieu Nendaz
Comité du Programme Master